



Statistiques de la détention au 31 décembre 2024

Conformément à l'article 8 du Règlement sur l'exécution des peines et mesures (REPM, RS-GE E 4 55.05), l'Office cantonal de la détention (OCD) publie au premier trimestre de chaque année une statistique détaillée sur les personnes détenues et leurs régimes et conditions de détention, pour l'ensemble des établissements pénitentiaires genevois ainsi que pour les établissements affectés à la détention administrative.

Sont également explicités les nombres journaliers et hebdomadaires d'heures de promenade, de sport, de travail en atelier, de formation, ainsi que la méthode de conception et les coûts des repas destinés aux personnes détenues.



© Etat de Genève

Document produit le 03/04/2025

Etablissement : **La Brenaz**
 Etat de situation au **31/12/2024**
 Le tableau indique le **nombre de nuitées** (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Durées détention cumulées									Total
		< 7]	< 30]	< 90]	< 180]	< 365]	< 730]	< 1095]	< 1460]	>= 1460	
Total		0	1	6	22	40	47	24	11	11	162
Détention provisoire	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de peine	Sous-total	0	1	6	22	40	46	23	11	11	160
	Hommes	0	1	6	22	40	46	23	11	11	160
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	1	3	5	0	0	9
	Etranger résident CH	0	0	0	5	12	9	4	4	7	41
	Etranger résident étranger	0	1	6	17	27	34	14	7	4	110
	Autorité genevoise	0	1	6	21	35	45	23	10	10	151
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	1	5	1	0	1	1	9
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
	Hommes	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

*Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine

Etablissement : **Champ-Dollon**
 Etat de situation au **31/12/2024**
 Le tableau indique le **nombre de nuitées** (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		19	78	164	84	99	53	7	3	14	521
Détention provisoire	Sous-total	10	42	82	43	45	18	0	1	4	245
	Hommes	10	41	73	42	40	17	0	1	3	227
	Femmes	0	1	9	1	5	1	0	0	1	18
	Suisse	0	6	13	11	13	3	0	1	0	47
	Etranger résident CH	2	5	16	16	10	6	0	0	1	56
	Etranger résident étranger	8	31	53	16	22	9	0	0	3	142
	Autorité genevoise	10	39	81	41	38	16	0	1	4	230
	Autorité hors canton - concordat latin	0	3	1	2	7	2	0	0	0	15
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	1	18	12	22	19	5	1	1	79
	Hommes	0	1	17	12	22	17	5	1	1	76
	Femmes	0	0	1	0	0	2	0	0	0	3
	Suisse	0	0	0	0	2	1	0	0	1	4
	Etranger résident CH	0	1	2	0	4	5	3	0	0	15
	Etranger résident étranger	0	0	16	12	16	13	2	1	0	60
	Autorité genevoise	0	1	17	12	22	18	5	0	1	76
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	
Exécution de peine	Sous-total	9	35	64	28	31	13	2	1	6	189
	Hommes	8	34	55	27	29	13	2	1	6	175
	Femmes	1	1	9	1	2	0	0	0	0	14
	Suisse	0	6	4	3	0	4	0	0	1	18
	Etranger résident CH	3	6	10	1	2	1	1	0	1	25
	Etranger résident étranger	6	23	50	24	29	8	1	1	4	146
	Autorité genevoise	9	35	60	27	29	12	2	1	0	175
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	4	1	2	1	0	0	0	8
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	2	10	11	0	0	0	0	0	0	23
	Hommes	2	9	9	0	0	0	0	0	0	20
	Femmes	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3
	Suisse	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
	Etranger résident CH	0	4	1	0	0	0	0	0	0	5
	Etranger résident étranger	2	6	8	0	0	0	0	0	0	16
	Autorité genevoise	2	10	11	0	0	0	0	0	0	23
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	1	1	3	0	0	3	8
	Hommes	0	0	0	0	1	3	0	0	3	7
	Femmes	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Suisse	0	0	0	1	0	1	0	0	3	5
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
	Autorité genevoise	0	0	0	1	1	3	0	0	3	8
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

*Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine

Etablissement : **Curabilis**
 Etat de situation au **31/12/2024**
 Le tableau indique le **nombre de nuitées** (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	4	2	3	10	12	8	12	22	73
Détention provisoire	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de peine	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	4	2	3	10	12	8	12	21	72
	Hommes	0	4	2	3	10	11	8	10	19	67
	Femmes	0	0	0	0	0	1	0	2	2	5
	Suisse	0	3	1	3	8	6	5	1	11	38
	Etranger résident CH	0	1	1	0	2	4	1	7	4	20
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	2	2	4	6	14
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	1	3	7	19	30
	Autorité hors canton - concordat latin	0	4	2	3	9	10	5	4	2	39
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3	

*Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine

Etablissement : **Le Vallon**
 Etat de situation au **31/12/2024**
 Le tableau indique le **nombre de nuitées** (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	0	3	1	2	0	3	1	1	11
Détention provisoire	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de peine	Sous-total	0	0	3	1	2	0	3	1	1	11
	Hommes	0	0	3	1	2	0	3	1	1	11
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	1	0	0	0	2	1	1	5
	Etranger résident CH	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
	Etranger résident étranger	0	0	1	1	2	0	0	0	0	4
	Autorité genevoise	0	0	3	1	2	0	3	1	1	11
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

*Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine

Etablissement : Villars
 Etat de situation au 31/12/2024
 Le tableau indique le nombre de nuitées (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Durées détention cumulées									Total
		< 7j	< 30j	< 90j	< 180j	< 365j	< 730j	< 1095j	< 1460j	>= 1460	
Total		0	2	3	3	2	2	1	2	0	15
Détention provisoire	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Détention pour des motifs de sûreté	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de peine	Sous-total	0	2	3	3	2	2	1	2	0	15
	Hommes	0	2	3	3	2	2	1	2	0	15
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	1	2	0	1	2	0	0	0	6
	Etranger résident CH	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3
	Etranger résident étranger	0	1	1	2	1	0	1	0	0	6
	Autorité genevoise	0	2	3	3	2	2	1	2	0	15
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exécution de Peine concernée par une PPLS uniquement*	Sous-total	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Hommes	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Autorité genevoise	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
En exécution de mesures	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

*Ne figure pas dans le total, il s'agit d'une sous-catégorie de l'exécution de peine

Etablissement : Favra
 Etat de situation au 31/12/2024
 Le tableau indique le nombre de nuitées (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée)

		Canton placeurs		Total
		GE	VD	
Total		11	7	18
Sous-total		5	2	7
Hommes		5	2	7
Femmes		0	0	0
En attente de l'exécution d'un renvoi	Passé pénal - contravention	0	0	0
	Passé pénal - délit	5	0	5
	Passé pénal - crime	0	0	0
	Passé pénal - autres cantons	0	2	2
	Quantum condamnations antérieures GE (j)	596	0	596
Existence d'un titre de séjour antérieur		0	0	0
Sous-total		6	5	11
Hommes		6	5	11
Femmes		0	0	0
En attente de l'exécution d'une expulsion pénale	Passé pénal - contravention	0	0	0
	Passé pénal - délit	4	0	4
	Passé pénal - crime	1	0	1
	Passé pénal - autres cantons	1	5	6
	Quantum condamnations antérieures GE (j)	4682	1025	5707
Existence d'un titre de séjour antérieur		0	1	1

9



© Etat de Genève

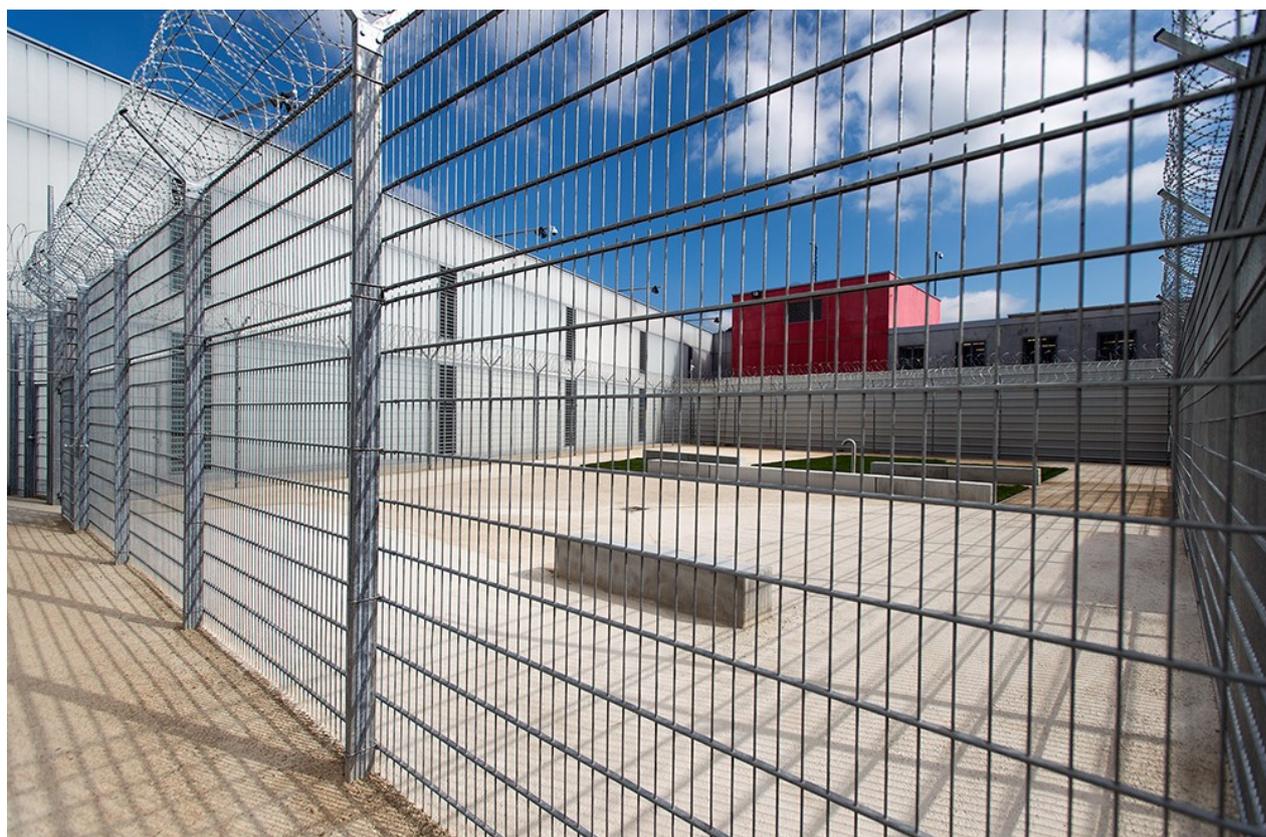
Nombres journalier et hebdomadaire d'heures de promenade des détenus

Champ-Dollon

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues.

La Brenaz

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues.



© M. Faustino/Etat de Genève

Curabilis

La durée de promenade est d'une heure par jour y compris le week-end d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues. En outre, de mi-avril à mi-septembre, elles bénéficient d'une demi-heure de promenade supplémentaire par jour, soit 3,5 heures en sus durant cette période par semaine.

Villars

Les personnes détenues ont accès à la promenade jusqu'à une heure et demie par jour soit jusqu'à 10h30 par semaine. Les accès se répartissent comme suit : du lundi au vendredi ½ heure durant le repas de midi et 1 heure entre 15h45 et 16h45. Les week-ends et jours fériés de 12h00 à 13h30. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe (TEX) et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

Le Vallon

Une promenade quotidienne est effectuée de 15h30 à 16h30 pour les personnes détenues en milieu ouvert. Elles bénéficient aussi d'une pause de 30 minutes le matin de 10h00 à 10h30 avec possibilité de sortir de l'établissement. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe (TEX) et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

Favra

Les personnes détenues ont un accès libre à la promenade sécurisée dès 08h00 le matin jusqu'au repas du soir à 18h45.

La Clairière

Les mineurs tendent autant que faire se peut à être pris en charge 8 heures par jour hors cellule si les moyens en personnel le permettent. Cette prise en charge est déterminée par les programmes d'activités individualisés, par les objectifs définis concertation avec le réseau de professionnels externes et/ou par l'application des concepts éducatifs. Durant les 8 heures de prise en charge jusqu'à 2 heures au minimum sont constituées d'activité en extérieur.

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures de sport

Champ-Dollon

Toutes les personnes détenues ont accès à la grande salle de sport 2 heures par semaine. Toutes les personnes détenues ont accès à la petite salle de sport, située sur les étages, pendant 1 heure, 1 jour sur 2. En plus, toutes les personnes détenues ont la possibilité de faire du sport durant leur heure de promenade. En fonction de leur affectation, le terrain de football est accessible et des ballons sont mis à disposition ou encore des machines / engins de musculation peuvent aussi être utilisés.

La Brenaz

L'accès au sport varie en fonction des secteurs. Du lundi au vendredi, la durée du sport est d'une heure par jour pour tous les secteurs, tandis que le week-end, seul le secteur "ordinaire" propose une heure de sport. La durée hebdomadaire est donc de 5 heures pour les secteurs "arrivants" et "évaluation" et de 7 heures pour le secteur "ordinaire".

Curabilis

Les personnes détenues bénéficient d'une heure par jour, du lundi au vendredi d'un accès à la salle de musculation lors de la promenade quotidienne. Chaque samedi et dimanche un accès d'une heure à la salle de sport est planifié. Un total de 7 heures par semaine d'accès à la salle de sport (sans compter le sport HUG).

Le Vallon

L'accès à la salle de sport de l'établissement ou à toute activité sportive en extérieur est possible tous les jours entre la fin du travail de la personne détenue et 22h30.

Villars

La salle de sport est en libre accès (en dehors des horaires de travail) de 10h00 à 22h00, tous les jours de la semaine.

Favra

La salle de sport est en libre accès de 9h30 à 20h30 tous les jours de la semaine.

Les personnes détenues ont en outre accès au terrain de sport extérieur entre 16h30 et 17h30 tous les jours.

La Clairière

Les mineurs disposent de deux heures hebdomadaires de sport au minimum, plus selon les besoins dans le cadre de prises en charge individuelles, c'est-à-dire selon les demandes qu'ils font individuellement aux éducateurs. Les mineurs placés au secteur de l'observation disposent sauf rare exception en principe de permissions accompagnées ou seuls et peuvent aussi faire du sport dans ce cadre.

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures usuelles de travail en atelier

Champ-Dollon

Du lundi au vendredi, la durée du travail en atelier, hors cuisine, est de 5 heures 15 minutes par jour, soit 26 heures et 15 minutes par semaine.

Au sein de l'atelier cuisine :

L'activité globale s'étale de 06h30 à 18h30, du lundi au dimanche, avec une pause à midi.

Deux équipes de 23 personnes détenues travaillent en alternance. Leur tournus s'opère en fonction des différentes tranches horaires. Celles-ci ont une durée de 3 à 6 heures par jour, soit de 21 à 42 heures par semaine.

La Brenaz

Le travail varie en fonction des secteurs de l'établissement. Dès leur entrée à La Brenaz, les personnes détenues passent en principe 7 jours au secteur "arrivants" et ne travaillent pas. Par la suite, les personnes travaillent 5 jours par semaine. La durée du travail est de 3h30 au sein du secteur "évaluation", soit 17 heures 30 par semaine. Il est de 7 heures par jour au sein du secteur "ordinaire", soit 35 heures par semaine.

Curabilis

Le travail n'est pas obligatoire en exécution de mesures, il est recommandé. Les personnes détenues travaillent donc en fonction de leurs possibilités, à l'intérieur des tranches horaires maximales suivantes.

La durée de travail par semaine est de 6 heures par jour au maximum

(heures partagées avec au minimum deux personnes détenues). Pour un total de 17,1 places de travail

Total des heures de travail = 513 heures.

Pour le week-end, 6 heures de travail par jour au maximum (heures partagées avec au minimum deux personnes détenues). Pour un total de 6 places de travail

Total heures de travail = 36 heures / week-end

Total heures semaine et week-end = 549 heures

Le Vallon

Concernant les personnes détenues en milieu ouvert, la durée du travail est de 6 heures par jour, du lundi au vendredi, soit 30 heures par semaine.

Villars

La durée de travail peut varier en fonction des ateliers, mais se situe entre 5 et 7 heures par jour, soit 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 à 7 jours.

Favra

Le travail n'est pas obligatoire en détention administrative. Des activités d'entretien, de buanderie et de cuisine sont proposées au même titre que du travail en atelier (tri de câbles). La durée du travail varie en fonction de l'activité entre 2 et 6 heures par jour, soit environ 20 heures par semaine.

La Clairière

Les concepts socio-pédagogiques prévoient des cours en classe dans le cadre de la scolarité obligatoire ainsi que la prise en charge en ateliers socio-professionnels à l'interne à raison de 8 heures par jour, y compris les activités partagées. Parallèlement des stages ou scolarité hors murs jusqu'à 8 heures par jour peuvent être proposés dans un des deux secteurs, celui de l'observation.

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures de formation par type de formation

La durée journalière de formation dans les établissements, varie en fonction de l'offre (FEP¹, Auxilia² et SRSP³) et des conditions cadre mises à disposition (locaux appropriés, matériel technique, etc.).

De la formation de base (FEP et Auxilia) aux formations à distance (SRSP) en passant par les cours de remise à niveau (SRSP), la formation en milieu carcéral couvre une large gamme de domaines liés à l'univers socio-professionnel. Pour les détails, voir ci-dessous ainsi que les tableaux annexés:

La formation pratique en atelier se dispense au rythme de l'apprenant et non selon des horaires prédéfinis.



© Etat de Genève

Champ Dollon

Un total de plus de 55 heures de formation hebdomadaire (55h30) est offert à Champ-Dollon, pour une moyenne de 11h par jour.

La FEP (formation de base) offre 12 heures de formation par semaine, Auxilia (cours de langues et domaine commercial) offre de 8 heures par semaine et le SRSP (formation à distance, cours de remise à niveau, informatique et autres) offre plus de 35 heures de formation par semaine (35h30).

Pour la formation en atelier, l'offre totale de l'établissement est de 189 heures hebdomadaire.

L'atelier cuisine dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 42 heures.

L'atelier boulangerie dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 42 heures.

L'atelier entretien extérieur dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 5 heures 15 par jour pour un total hebdomadaire de 26 heures.

¹ Formation dans l'exécution des peines.

² Association bénévole pour l'enseignement en milieu carcéral – domaines linguistique et commercial.

³ Service de la réinsertion et du suivi pénal.

L'atelier entretien intérieur dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 5 heures 15 par jour pour un total hebdomadaire de 26 heures.

L'atelier menuiserie dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 5 heures 15 par jour pour un total hebdomadaire de 26 heures.

L'atelier fer dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 5 heures 15 par jour pour un total hebdomadaire de 26 heures.

La Brenaz

Un total de 41 heures de formation hebdomadaire est offert à La Brenaz, pour une moyenne de 8 heures par jour.

La FEP (formation de base) offre 21 heures de formation par semaine, Auxilia (cours de langues et domaine commercial) offre près de 3 heures par semaine (2h45) et le SRSP (formation à distance, cours de remise à niveau, informatique et autres) offre 17 heures de formation par semaine.

Pour la formation en atelier, l'offre totale de l'établissement est de 35 heures hebdomadaire.

L'atelier boulangerie dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 7 heures par jour pour un total hebdomadaire de 35 heures.

Curabilis

Un total de plus de 35 heures de formation hebdomadaire (35h45) est offert à Curabilis, pour une moyenne de plus de 7h par jour (7h09).

La FEP (formation de base) offre 15 heures de formation par semaine, et le SRSP (formation à distance, cours de remise à niveau, informatique et autres) offre près de 21 heures de formation par semaine (20h45).

Pour la formation en atelier, l'offre totale de l'établissement est de 60 heures hebdomadaire.

L'atelier boulangerie dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 30 heures.

L'atelier cuisine dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 30 heures.

Villars

Un total de plus de 31 heures de formation hebdomadaire (31h30) est offert par l'établissement de Villars, pour une moyenne de plus de 6h par jour (6h25).

La FEP (formation de base) offre une journée de 4 heures de formation par semaine, la formation en ligne Ortra-Intendance (cours d'intendance) offre 5 heures 30 par jour pour un total hebdomadaire de plus de 27 heures 30.

Le Vallon

Un total de 30 heures de formation hebdomadaire est offert par l'établissement Vallon, pour une moyenne de 6 heures par jour.

Les instituts de formation à distance (cours de comptabilité, coaching sportif, management) offrent 3 heures de formation par jour pour un total hebdomadaire de 15 heures ; la formation en ligne Ortra-Intendance (cours d'intendance) offre 3 heures par jour pour un total hebdomadaire de 15 heures.

Pour la formation en atelier, l'offre totale de l'établissement est de 60 heures hebdomadaire.

L'atelier entretien (propreté, intendance) dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 30 heures.

L'atelier cuisine dispense une formation professionnelle pratique (AFP) pendant les heures de travail, soit 6 heures par jour pour un total hebdomadaire de 30 heures.

Favra

L'établissement offre dans 11 ateliers des activités hebdomadaires allant de 2 à 4 heures par atelier dans les domaines les plus variés (rédaction de CV, cours de français dont alphabétisation, modélisme, peinture sur bois).

La Clairière

La formation des mineurs ne relève pas de la compétence de l'OCD, mais exclusivement de celle du DIP via l'OMP.

Les ateliers de la Clairière ont une vocation pédagogique et occupationnelle et non de formation.



© Etat de Genève

Méthode de conception (catering, atelier, autre) et coûts des repas destinés aux détenus

Les coûts présentés ci-après concernent tous les repas, soit le petit-déjeuner, les repas de midi et du soir

Champ-Dollon

Les repas sont préparés et livrés depuis la prison de Champ-Dollon pour les personnes qui y sont détenues, ainsi que pour celles incarcérées à l'établissement Curabilis. Coût total annuel: 2 741 956 Fr.

La Brenaz

Les repas sont préparés et livrés par les HUG. Les repas sont facturés 11.50 Fr. par repas et par détenu. A raison de deux repas par jour, le coût des repas s'élève à 23 Fr. par détenu par jour. Coût total annuel: Total : 1 502 858 Fr.

Curabilis

Les repas de quatre unités de mesure ("UM"), sont fournis par la cuisine de la prison de Champ-Dollon. La cinquième unité (UM5) prépare les repas dans de l'une des UM dans le cadre de l'atelier cuisine interne à l'unité. Quant aux repas de l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), ils sont livrés par les HUG, qui en assument les coûts. Coût total annuel: 478 314 Fr.

Le Vallon

Les repas sont préparés et fournis sur place dans le cadre de l'atelier cuisine de l'établissement. Coût total annuel: 69 752 Fr.

Villars

Les repas sont préparés et livrés par les HUG. Coût total annuel: 150 636 Fr.

Favra

Les repas sont préparés et livrés par les HUG. Coût total annuel: 216 446 Fr.

La Clairière

Les repas sont préparés et fournis sur place dans le cadre de l'atelier socio-professionnel cuisine de l'établissement, ou par les équipes éducatives dans d'activités culinaires avec les mineurs, avec un appui les soirs de semaine et week-ends par le biais de repas préparés et livrés par les HUG. Coût total annuel: 281 565



© Y. Veronese/Etat de Genève

OFFRES DE FORMATION « ECOLES »

Champ Dollon

Écoles	Temps journalier et hebdomadaire par "école"		
	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	4:30
		Mardi	4:30
		Mercredi	3:00
		Jeudi	0:00
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			12:00
Auxilia	Cours de langues et domaine commercial	Lundi	0:00
		Mardi	6:00
		Mercredi	2:00
		Jeudi	0:00
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			8.00
SRSP	Formation à distance : formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau - Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée : développement Cours de langues étrangères : Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique : suivi de projets et "formation par les pairs" Atelier employabilité : rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture : développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle : bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens : en collaboration avec le C9FBA	Lundi	6:30
		Mardi	11:30
		Mercredi	4:00
		Jeudi	9:30
		Vendredi	4:00
Total hebdomadaire			35:30
Total hebdomadaire, toute "école" confondue			55:30

Brenaz

Écoles	Temps journalier et hebdomadaire par "école"		
	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	3:00
		Mardi	6:00
		Mercredi	0:00
		Jeudi	6:00
		Vendredi	6:00
Total hebdomadaire			21:00
Auxilia	Cours de langues et domaine commercial	Lundi	0:00
		Mardi	0:00
		Mercredi	2:45
		Jeudi	0:00
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			2:45
SRSP	Formation à distance : formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau - Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée : développement Cours de langues étrangères : Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique : suivi de projets et "formation par les pairs" Atelier employabilité : rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture : développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle : bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens : en collaboration avec le C9FBA	Lundi	6:15
		Mardi	2:30
		Mercredi	4:00
		Jeudi	0:00
		Vendredi	4:30
Total hebdomadaire			17:15
Total hebdomadaire, toute "école" confondue			41:00

Curabilis

Écoles	Temps journalier et hebdomadaire par "école"		
	Offres		Offres
FEP	Formation de base	Lundi	6:00
		Mardi	6:00
		Mercredi	0:00
		Jeudi	3:00
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			15 :00
SRSP	Formation à distance : formation en ligne en partenariat avec le CNED, le CFD, l'Ifage, etc. Cours de remise à niveau - Mathématiques, informatique et langues Cours d'informatique avancée : développement Cours de langues étrangères : Anglais et Espagnol Accompagnement pédagogique : suivi de projets et "formation par les pairs" Atelier employabilité : rédaction de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens d'embauche Atelier d'écriture : développement des compétences rédactionnelles Évaluation et orientation socio-professionnelle : bilan et conseil personnalisé, avec test de niveau inclus. Passation d'examens : en collaboration avec le C9FBA	Lundi	0:00
		Mardi	2:45
		Mercredi ⁴	1:30
		Jeudi	1:30
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			20:45
Total hebdomadaire, toute "école" confondue			20:45

Villars

Écoles	Temps journalier et hebdomadaire par "école"		
	Offres	Jours	Heure
FEP	Formation de base	Lundi	0:00
		Mardi	0:00
		Mercredi	4:00
		Jeudi	0:00
		Vendredi	0:00
Total hebdomadaire			4 :00
ORTRA - Intendance	Formation en ligne	Lundi	5:30
		Mardi	5:30
		Mercredi	5:30
		Jeudi	5:30
		Vendredi	5:30
Total hebdomadaire			27 :30
Total hebdomadaire, toute "école" confondue			31:30

⁴ Il s'agit ici d'un mercredi sur 2.

Vallon

Écoles	Temps journalier et hebdomadaire par "école"		
	Offres	Jours	Heure
Instituts de formation à distance	Formations en ligne (comptabilité, coaching sportif, management)	Lundi	3:00
		Mardi	3:00
		Mercredi	3:00
		Jeudi	3:00
		Vendredi	3:00
Total hebdomadaire			15 :00

ORTRA - Intendance	Formation en ligne Ortra Intendance	Lundi	3:00
		Mardi	3:00
		Mercredi	3:00
		Jeudi	3:00
		Vendredi	3:00
Total hebdomadaire			15 :00
Total hebdomadaire, toute "école" confondue			30:00

OFFRE DE FORMATION « ATELIERS »

Champ Dollon

Atelier	Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"		
	Offres	Jours	Heure
Cuisine	Formation professionnelle pratique (AFP Employé en cuisine)	Lundi	6 :00
		Mardi	6 :00
		Mercredi	6 :00
		Jeudi	6 :00
		Vendredi	6 :00
		Samedi	6 :00
		Dimanche	6 :00
Total hebdomadaire			42 :00
Boulangerie	Formation professionnelle pratique (AFP Boulanger-Pâtissier)	Lundi	6 :00
		Mardi	6 :00
		Mercredi	6 :00
		Jeudi	6 :00
		Vendredi	6 :00
		Samedi	6 :00
		Dimanche	6 :00
Total hebdomadaire			42 :00
Entretien extérieur	Formation professionnelle pratique (AFP Agent d'exploitation)	Lundi	5:15
		Mardi	5:15
		Mercredi	5:15
		Jeudi	5:15
		Vendredi	5:15
Total hebdomadaire			26 :15
Entretien intérieur	Formation professionnelle pratique (AFP Agent de propreté)	Lundi	5:15
		Mardi	5:15
		Mercredi	5:15
		Jeudi	5:15
		Vendredi	5:15
Total hebdomadaire			26:15
Menuiserie	Formation professionnelle pratique (AFP Aide-menuisier)	Lundi	5:15
		Mardi	5:15
		Mercredi	5:15
		Jeudi	5:15
		Vendredi	5:15
Total hebdomadaire			26:15
Fer	Formation professionnelle pratique (AFP Aide-constructeur métallique)	Lundi	5:15
		Mardi	5:15
		Mercredi	5:15
		Jeudi	5:15
		Vendredi	5:15
Total hebdomadaire			26:15
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			189 :00

Brenaz

Atelier	Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"		
	Offres	Jours	Heure
Boulangerie	Formation professionnelle pratique (AFP Boulangier-Pâtissier)	Lundi	7 :00
		Mardi	7 :00
		Mercredi	7 :00
		Jeudi	7 :00
		Vendredi	7 :00
Total hebdomadaire			35 :00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			35 :00

Curabilis

Atelier	Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"		
	Offres	Jours	Heure
Boulangerie	Formation professionnelle pratique (AFP Boulangier-Pâtissier)	Lundi	6 :00
		Mardi	6 :00
		Mercredi	6 :00
		Jeudi	6 :00
		Vendredi	6 :00
Total hebdomadaire			30 :00
Cuisine	Formation professionnelle pratique (AFP Employé en cuisine)	Lundi	6 :00
		Mardi	6 :00
		Mercredi	6 :00
		Jeudi	6 :00
		Vendredi	6 :00
Total hebdomadaire			30 :00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			60 :00

Vallon

Atelier	Temps journalier et hebdomadaire par "atelier"		
	Offres	Jours	Heure
Entretien	Formation professionnelle pratique (AFP Agent de propreté et Employé en intendance)	Lundi	6:00
		Mardi	6:00
		Mercredi	6:00
		Jeudi	6:00
		Vendredi	6:00
Total hebdomadaire			30 :00
Cuisine	Formation professionnelle pratique (AFP Employé en cuisine)	Lundi	6:00
		Mardi	6:00
		Mercredi	6:00
		Jeudi	6:00
		Vendredi	6:00
Total hebdomadaire			30 :00
Total hebdomadaire, tous "ateliers" confondus			60 :00